

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1740

présenté par

M. Le Fur, M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Forissier,
Mme Gruet, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Neuder, M. Nury, M. Taite, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Viry et Mme Anthoine

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« ainsi que les zones Natura 2000 ou à moins de dix kilomètres de celles-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les énergies en mer ne doivent pas pouvoir être implantées dans ou à moins de 10 kilomètres de zones Natura 2000. Cet amendement vise à exclure les zones Natura 2000 des zones d'accélération pour l'implantation des énergies renouvelables.